



eaux souterraines

Contrôler la qualité de l'eau pour éviter les risques sanitaires
 Contrôler la qualité de l'eau pour éviter les défaillances techniques

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie. L'eau provenant d'un puits de surface ou tubulaire et destinée à la consommation humaine ou animale doit être de bonne qualité et ne doit présenter aucun danger pour la santé. Exemples d'éléments indésirables:

- les nitrates: peuvent être particulièrement dangereux pour les bébés de moins de six mois, car le nitrate interfère avec la capacité du sang à transporter l'oxygène.
- les sulfates: des quantités excessives de sulfate peuvent avoir un effet laxatif ou provoquer une irritation gastro-intestinale.

Analyse	Fréquence	Contact
Forfait multi-paramètres	contrôle annuel recommandé	mail@bleufuture.com
résultats immédiats sur site ou certifiés	en cas de dysfonctionnement	+33 6 52 69 96 20
échantillonnage & diagnostique inclus	avant travaux	www.bleufuture.com